



AVIS A LA POPULATION



Comme vous le savez, nous sommes de nouveaux confinés.

Toutefois, la mairie et l'agence postale restent ouvertes aux heures habituelles (lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h ; mardi de 16h à 18h, vendredi de 14h à 19h).

Pour les personnes fragiles et/ou isolées, les services administratifs peuvent « venir à vous », si vous avez besoin de sacs jaunes, d'un acte d'état civil, d'un formulaire, d'une attestation de sortie dérogatoire ..., vous pouvez appeler la mairie (03.86.43.14.82) ; le personnel communal se chargera de vous apporter à domicile ce dont vous avez besoin.

Cérémonie du 11 novembre

Conformément aux instructions préfectorales, la cérémonie du 11 novembre à Bellechaume sera organisée en format restreint dans le respect des règles sanitaires.

Éclairage public

Vous êtes nombreux à nous signaler des dysfonctionnements au niveau de l'éclairage public. Le personnel compétent (équipé de sa nacelle) devrait être présent sur la commune dans le courant de la semaine 47) ; vous pouvez toujours signaler les nouvelles anomalies à Rémy ou par mail à la mairie.

Où en est le café bar restaurant multi-services ?

Une gérante, Madame Véronique PEZIN a été recrutée par 1000 cafés. La période de formation et de mise en place devrait durer environ trois mois pour une ouverture dans la première moitié du premier trimestre 2021

(en fonction de l'évolution de la situation sanitaire).

Caméras

La municipalité va procéder prochainement à l'installation de caméras dites « gibier » sur l'ensemble du territoire communal.

Cette initiative a pour but de lutter contre toutes formes d'incivilités, en particulier le dépôt sauvage de déchets sur la voie publique, la casse volontaire de bouteilles en verre sur l'aire de jeux des enfants et le non-respect des arrêtés municipaux, actes de plus en plus fréquents qui doivent être sanctionnés.

Cette action doit permettre de garantir la salubrité publique ainsi que la tranquillité et la sécurité sur la commune.

Affouages

2021

(rappel)

Chaque foyer désirant bénéficier d'une part de bois (4 stères) doit venir se faire inscrire en mairie avant le 15 novembre.

Fibre optique

Il est prévu l'arrivée de la fibre optique à Bellechaume dans le courant du deuxième semestre 2021

